

Les cartes sont sur la table

Les syndicats font progresser l'Agenda pour l'éducation 2030



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



L'agenda 2030

pour le développement durable

Au mois de septembre 2015, votre gouvernement s'est associé à tous les autres gouvernements du monde pour adopter le programme « *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030* » lors de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'un programme universel en matière de développement durable ayant pour but d'éradiquer la pauvreté et la famine, d'assurer une éducation et des soins de santé de qualité, ainsi que l'égalité des genres et un travail décent pour tou(te)s, tout en veillant à protéger les forêts et les océans, et à lutter contre le changement climatique.

Au total, *17 Objectifs de développement durable (ODD)* ont été adoptés. Votre gouvernement a négocié et accepté ces objectifs, qui s'appliquent à tous les pays du monde entier.

L'Internationale de l'Éducation (IE) et ses affiliés préconisent la pleine mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable. Nous nous engageons à soutenir cette mise en œuvre en partageant notre expertise et notre expérience sur le terrain.

ODDS

Les 17 Objectifs de développement durable

- Obj. 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Obj. 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Obj. 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Obj. 4: Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Obj. 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Obj. 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- Obj. 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Obj. 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Obj. 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Obj. 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Obj. 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Obj. 12: Établir des modes de consommation et de production durables
- Obj. 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*
- Obj. 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Obj. 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Obj. 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Obj. 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser





ET MAINTENANT ?

Mise en oeuvre d'un programme mondial à l'échelle nationale

Le Programme à l'horizon 2030 a été accepté par les gouvernements nationaux, qui ont promis d'atteindre ces objectifs et cibles dans leurs pays respectifs. Le Cadre d'action Education 2030 traduit les objectifs et cibles relatifs à l'éducation en stratégies concrètes à adopter pour les mettre en œuvre.

1. Mesurer les progrès réalisés

Les gouvernements sont chargés de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et du Cadre d'action. S'ils disposent de 15 années pour y parvenir, les progrès accomplis seront régulièrement évalués. Au niveau international, les gouvernements se rencontreront chaque année au mois de juillet lors du Forum politique de haut niveau organisé au siège de l'ONU à New York, où chaque gouvernement présentera les progrès réalisés.

Les pays sont en outre tenus de développer, à l'échelle nationale, des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, qui garantissent une pleine représentation et participation de la société civile.

Ce suivi sera effectué au moyen d'indicateurs. Chaque cible s'accompagne d'un ensemble d'indicateurs qui permettront aux

gouvernements d'établir si leur pays est en voie d'atteindre l'objectif ou non.

Certains de ces indicateurs auront une portée mondiale: ils sont identiques pour tous les pays du monde et feront l'objet d'un suivi à l'échelle mondiale. Des indicateurs régionaux et nationaux seront également mis en place. Les pays pourront en outre décider de développer leurs propres indicateurs nationaux. Veillez à ce que votre syndicat soit impliqué dans la définition de ces indicateurs nationaux.

2. Responsabilisation

Le manque de responsabilisation représente l'une des plus grandes faiblesses du Programme à l'horizon 2030. Ce programme s'appuie sur un engagement volontaire, lui-même basé sur la pression que les pays exercent les uns sur les autres pour sa mise en œuvre. Votre gouvernement s'est engagé à faire tout ce qui est

en son pouvoir pour que ce programme devienne réalité. Cependant, cet engagement n'est pas juridiquement contraignant.

Les citoyen(ne)s, les syndicats et la société civile ont un rôle crucial à jouer dans la promotion de mécanismes qui nous permettront de rappeler à nos gouvernements leurs engagements. Ces mécanismes devront comprendre des rapports fréquents sur les progrès réalisés, de même que des structures favorisant un dialogue régulier avec les différentes parties prenantes.

Parallèlement, même si le Programme à l'horizon 2030 ne comprend aucun cadre légal contraignant, les gouvernements sont juridiquement tenus de garantir une éducation de qualité pour tou(te)s, de même qu'un travail décent, au vu de leurs engagements et des obligations en vertu du droit international.

QUE PEUT FAIRE votre syndicat ?

» Parlez de l'Agenda pour l'éducation 2030 à vos membres

Informez vos membres et les dirigeant(e)s sur l'objectif 4, ainsi que sur le rôle des syndicats pour rappeler à votre gouvernement qu'il doit tenir ses engagements.

» Définissez vos priorités !

Quelles sont les priorités les plus urgentes en matière d'éducation dans votre pays? Quelle serait la meilleure manière de mettre en œuvre l'Agenda pour l'éducation 2030? Quelles sont vos principales revendications à l'égard de votre gouvernement?

» Faites valoir votre droit de participer !

Demandez à votre ministre de l'Éducation de vous rencontrer dès aujourd'hui pour débattre de la façon d'intégrer les cibles en matière d'éducation aux plans nationaux d'éducation. Pour que ce programme soit une réussite, il convient de développer, de mettre en œuvre et d'assurer un suivi régulier des plans nationaux d'éducation et

des stratégies, avec l'aide des représentant(e)s des enseignant(e)s et du personnel de soutien à l'éducation.

» Insistez pour que les ODD soient intégrés aux plans nationaux

Exigez l'intégration des cibles de l'Agenda pour l'éducation 2030 aux plans et programmes nationaux en matière d'éducation. Pour une mise en œuvre réussie, exhortez votre gouvernement à définir un cadre juridique approprié.

» Exigez des investissements appropriés dans l'éducation et les enseignant(e)s

L'expérience des Objectifs du Millénaire pour le développement et de l'Éducation pour Tous (EPT) nous a appris qu'aucun ODD ne pourra être atteint sans un investissement approprié de la part de l'État. Exhortez votre gouvernement à allouer au moins 6 % de son PIB ou 20 % de son budget national à l'éducation, et à investir dans les enseignant(e)s (formation, développement professionnel, salaires et conditions de travail).

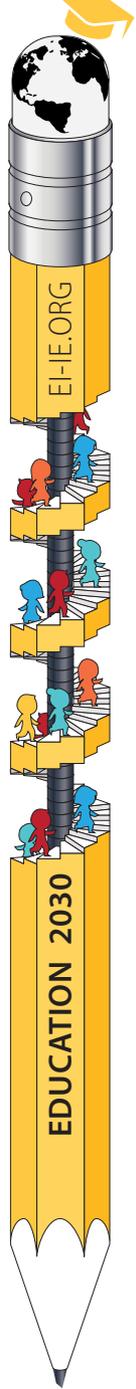
» Ne laissez rien passer !

Évaluez la mise en œuvre du programme, analysez l'impact des politiques et du financement prévus par votre gouvernement, et donnez votre version des progrès accomplis. Invitez également vos membres à faire part de leur expérience. En effet, les enseignant(e)s et le personnel de soutien à l'éducation connaissent la réalité sur le terrain, autant d'informations qui doivent impérativement se retrouver dans le suivi et l'évaluation du nouveau programme.

» Trouvez des partenaires et formez des alliances !

Renseignez-vous sur les autres acteurs dans votre contexte politique et identifiez les autres organisations qui peuvent appuyer vos revendications en matière d'éducation.





OBJECTIF 4 :

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Une éducation de qualité pour tou(te)s fait partie des 17 Objectifs de développement durable adoptés par l'ensemble des gouvernements du monde. En érigeant l'éducation au rang d'objectif, votre gouvernement reconnaît qu'une éducation inclusive, équitable et de qualité représente un facteur déterminant du développement durable.

Cet objectif comporte 10 cibles qui exposent les priorités et les engagements propres au secteur de l'éducation – l'Agenda pour l'éducation 2030. Nous saluons tout particulièrement les engagements pris pour garantir un enseignement primaire et secondaire gratuit, des enseignant(e)s qualifié(e)s et un environnement d'apprentissage

sûr. Ces éléments constituent selon nous des conditions préalables essentielles pour assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. En outre, nous accueillons favorablement les engagements pris en faveur de l'enseignement préscolaire, technique, professionnel et supérieur,

Afin de favoriser la réalisation de l'Agenda pour l'éducation 2030, l'IE appelle les gouvernements à :

1. Manifester leur volonté politique et leur engagement par des actions concrètes

La promesse d'une éducation de qualité pour tou(te)s n'est pas nouvelle, et il est grand temps que les gouvernements tiennent enfin cette promesse, en veillant à la mise en œuvre complète de ce nouveau programme. Pour ce faire, il ne suffit pas uniquement d'intégrer les cibles des ODD aux plans nationaux d'éducation, mais également de soutenir cet engagement par une volonté politique suffisamment forte, afin

d'assurer une mise en œuvre efficace et de qualité de ces objectifs.

2. Travailler avec les enseignant(e)s et le personnel de soutien à l'éducation

Les gouvernements doivent garantir la pleine participation et la consultation des enseignant(e)s et du personnel de soutien à l'éducation dans le cadre du développement, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique d'éducation, en ce compris la réalisation de l'Agenda pour l'éducation 2030. Pour ce faire,

ainsi que de l'amélioration des compétences en lecture et en calcul des jeunes et des adultes.

L'Agenda pour l'éducation 2030

La mise en œuvre de l'objectif relatif à l'éducation est soutenue par le Cadre d'action Education 2030, qui a été entériné par l'ensemble des ministres de l'Education en novembre 2015. Il traduit les cibles relatives à l'éducation en stratégies concrètes à mettre en œuvre. La cible 4.c, portant sur des enseignant(e)s qualifié(e)s,

invite par exemple les pays à « mettre en place ou renforcer des mécanismes pour un dialogue social institutionnalisé avec les enseignants et les organisations qui les représentent, assurant leur pleine participation au développement, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique d'éducation ».

les gouvernements devront instaurer ou renforcer des mécanismes visant à favoriser le dialogue social avec les organisations d'enseignants.

3. Garantir un financement public de l'éducation approprié

Le succès de l'Agenda pour l'éducation 2030 repose sur son financement. Cependant, ce nouvel agenda ne prévoit pour l'heure aucun engagement en matière de financement – une situation alarmante, qui risque en outre de compromettre ce nouveau programme dès ses prémices.

L'éducation doit être gratuite et financée par l'Etat. L'éducation ne peut être durable et garantir un accès équitable pour tou(te)s que si elle est correctement financée par des ressources nationales. L'éducation étant un bien public, son coût ne doit pas être supporté de façon disproportionnée par les citoyen(ne)s les plus pauvres. L'augmentation des budgets nationaux de l'éducation dans une majorité de pays contribuera à une meilleure justice fiscale et au développement de régimes fiscaux progressifs, et permettra de mettre un terme

aux échappatoires fiscales ainsi qu'à l'évasion fiscale.

Les gouvernements doivent allouer au moins 6 % de leur PIB et 20 % de leurs dépenses nationales à l'éducation – les bailleurs de fonds doivent, quant à eux, affecter au moins 10 % de l'aide publique au développement à l'éducation. Au moins 4 % de l'aide financière humanitaire doit être destinée à l'éducation, afin de relever les défis de taille auxquels l'éducation se trouve confrontée dans les zones de conflit, de post-conflit ou d'urgence.



Cible 4.1

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles

Ce que nous proposons :

Tous les enfants ont le droit de suivre un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire de qualité. Pour ce faire, les gouvernements doivent mettre en place une éducation de qualité, gratuite et financée par l'Etat, pendant une durée de 12 ans, dont au moins neuf années obligatoires.

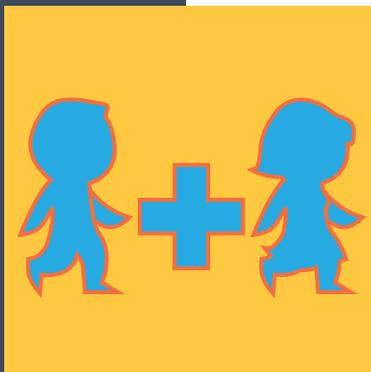
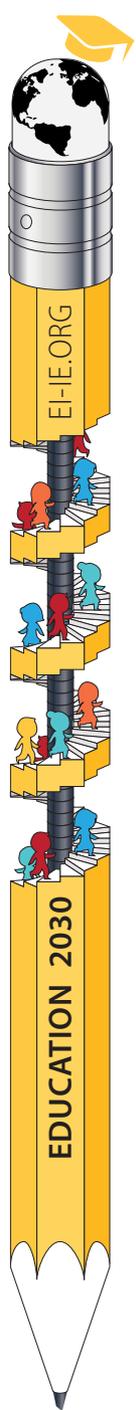
Si l'enseignement n'est pas gratuit, il sera impossible d'achever un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire de qualité et d'atteindre un accès universel. Pour garantir une éducation équitable, il s'avère nécessaire de collecter les données liées à l'exclusion, et à ses causes fondamentales, en vue de faire tomber toutes les barrières.

Une éducation de qualité implique un enseignement de qualité, des outils de qualité, mais aussi un environnement de qualité.

Pour atteindre des résultats d'apprentissage appropriés et efficaces, il est fondamental de pouvoir compter sur des systèmes éducatifs nationaux forts, dotés d'enseignant(e)s qualifié(e)s, formé(e)s et soutenu(e)s, ainsi que sur un programme scolaire vaste et équilibré, renforcé par des pratiques et des systèmes d'évaluation holistiques. Ces évaluations visent en premier lieu à améliorer l'enseignement et l'apprentissage.

L'IE appelle à :

- garantir la gratuité des enseignements primaire et secondaire, en veillant à supprimer tous les frais de scolarité et les coûts indirects, tels que les livres et le matériel d'apprentissage, les repas à l'école, ou encore les uniformes;
- prendre des mesures concrètes pour assurer l'égalité et l'inclusion de tou(te)s dans le système éducatif; et
- définir des résultats d'apprentissage appropriés sur le plan national, alignés sur les programmes scolaires, les politiques et les normes à l'échelle nationale. Les évaluations doivent être formatives au regard de l'apprentissage, et récapitulatives afin d'acquérir des qualifications utiles, qui facilitent la transition vers un nouveau cycle d'apprentissage et/ou vers le monde professionnel.



Cible 4.2

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

Ce que nous proposons :

L'apprentissage est inné. Les organisations membres de l'IE considèrent que le plus important dans la vie d'un enfant, c'est de lui garantir un accès plus large et amélioré à une éducation de la petite enfance (EPE) de qualité. En outre, il s'agit d'un élément clé à la réalisation du droit à l'éducation pour tous les enfants, sans distinction d'âge, de genre, d'origine, d'appartenance ethnique et/ou sociale. Les politiques et législations relatives à l'EPE doivent veiller à intégrer une approche holistique de la croissance et du développement, pour que chaque enfant puisse bénéficier d'une EPE de qualité.

Les premières années d'éducation jouent un rôle particulièrement important dans le développement optimal des enfants, en les préparant à l'enseignement primaire et en améliorant leurs résultats d'apprentissage. L'éducation et la formation initiales du personnel en EPE devraient être comparables à celles des enseignant(e)s du primaire ayant des responsabilités et un statut professionnel équivalents (directives de l'Organisation internationale du Travail, 2014). Les éducateurs/trices et le personnel en EPE doivent disposer des connaissances professionnelles et du soutien nécessaires pour répondre aux besoins d'apprentissage de tous les enfants.

L'IE appelle à :

- garantir au minimum un an d'enseignement préscolaire, gratuit et obligatoire pour tou(te)s;
- améliorer la qualité de l'éducation de l'EPE, grâce à des programmes scolaires holistiques et centrés sur l'enfant, des conditions sûres et saines, ainsi que des infrastructures et des équipements de qualité et adaptés aux enfants; et
- veiller à ce que les éducateurs/trices en EPE, ainsi que le personnel de soutien à l'éducation soient formé(e)s et qualifié(e)s (formation minimale semblable à celle des enseignant(e)s du primaire), et reçoivent un soutien et un développement professionnels appropriés.



Cible 4.3

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Ce que nous proposons :

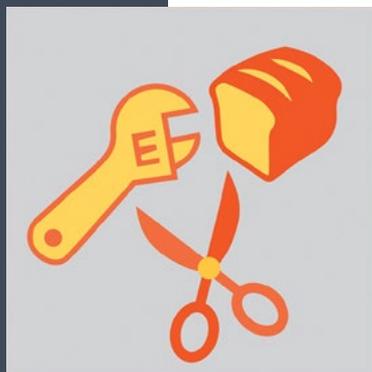
Les gouvernements doivent de toute urgence améliorer l'accès aux enseignements technique, professionnel et supérieur, ainsi que la qualité de ces derniers. Par le passé, de nombreux pays ont en effet négligé ces types d'enseignement. Les autorités publiques doivent veiller à ce que l'enseignement offert corresponde aux besoins locaux, et à ce que les institutions de tout le pays respectent les mêmes normes de qualité. Cette recommandation s'avère particulièrement importante pour les établissements privés.

Les qualifications et l'apprentissage doivent faciliter la transition vers le cycle d'apprentissage supérieur et/ou le monde professionnel.

Des efforts doivent être déployés pour garantir un accès égalitaire pour les femmes, les étudiant(e)s vivant en zone rurale et les populations marginalisées. Pour les plus pauvres, rien n'est « abordable ». L'objectif doit consister à rendre l'éducation progressivement gratuite à tous les niveaux, conformément aux conventions et instruments de l'ONU.

L'IE appelle à ce que :

- les gouvernements suppriment les frais de scolarité et prennent des mesures visant à réduire considérablement les coûts indirects de l'enseignement technique, professionnel et supérieur;
- l'ensemble du personnel de soutien à l'éducation et à l'enseignement soit formé et qualifié, et puisse acquérir des compétences techniques et pédagogiques grâce à une formation initiale gratuite et de qualité, et à un développement professionnel continu; et
- les gouvernements développent des normes de qualité et un système d'accréditation pour veiller à ce que les établissements d'enseignement et formation techniques et professionnels et les universités, en ce compris les établissements privés, répondent à des normes nationales de qualité. Pour proposer un enseignement professionnel et supérieur de haute qualité, tous les établissements doivent disposer d'équipements appropriés, tels que des bibliothèques ou du matériel pédagogique pour les sciences.



Cible 4.4

D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Ce que nous proposons :

L'enseignement formel – soit l'enseignement primaire, secondaire, technique, professionnel et supérieur – constitue la pierre angulaire de l'acquisition et du développement des compétences des jeunes et des adultes.

Avant de déployer des efforts destinés à améliorer les compétences des jeunes et des adultes, il est essentiel de bien comprendre quelles sont les compétences pertinentes dans le contexte national. Une attention toute particulière doit être portée aux groupes marginalisés qui n'ont pas pu bénéficier de l'enseignement formel.

L'IE appelle à ce que :

- les gouvernements investissent dans la qualité, la pertinence et l'accessibilité de l'enseignement technique, professionnel et supérieur;
- les compétences pertinentes soient définies au niveau national et en concertation avec les enseignant(e)s, le personnel de soutien à l'éducation et les autres partenaires sociaux; et
- les gouvernements garantissent le droit universel au travail décent pour les enseignant(e)s, le personnel de soutien à l'éducation et l'ensemble des travailleurs/euses, conformément aux normes internationales du travail.



Cible 4.5

D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Ce que nous proposons :

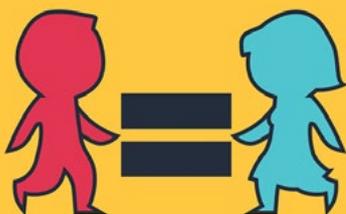
L'égalité d'accès et la participation paritaire résident au cœur du droit à l'éducation. Pourtant, les filles ont, aujourd'hui encore, de plus grandes chances de rencontrer des obstacles plus importants que les garçons pour accéder et participer à une éducation de qualité. Cette situation est exacerbée lorsque la question du genre vient s'ajouter à d'autres motifs de discrimination, tels que l'origine ethnique, la classe sociale et/ou le handicap.

Parallèlement aux efforts à déployer pour garantir l'égalité d'accès, des mesures doivent être prises pour aider les étudiant(e)s à rester sur les bancs de l'école et à terminer leur cycle d'enseignement. Dans de nombreux pays, le taux de scolarisation est en effet élevé, mais certain(e)s étudiant(e)s abandonnent leurs études en raison des coûts de l'enseignement, du travail des enfants, ou encore de la discrimination fondée sur le genre.

Une éducation inclusive, équitable et de qualité implique l'intégration de mesures en matière d'égalité des genres, ainsi que la mise en œuvre de mesures ciblées visant à relever les différents défis rencontrés par les garçons et les filles pour accéder à l'éducation et terminer leur cycle d'enseignement. L'inégalité des genres se manifeste également au sein même de l'éducation sous la forme de discrimination et de stéréotypes fondés sur le genre. Tout programme scolaire doit être sensible au genre. Les enseignant(e)s doivent en outre recevoir une formation appropriée et disposer des ressources nécessaires pour pouvoir s'engager dans des pratiques scolaires équitables pour chacun des genres.

L'IE appelle à ce que :

- des mesures concrètes soient mises en place de toute urgence, dans le but de favoriser l'accès des populations marginalisées ou exclues à une éducation de qualité. Les enseignant(e)s et le personnel de soutien à l'éducation doivent recevoir la formation et le développement professionnel continus nécessaires pour répondre aux besoins de tou(te)s les apprenant(e)s. L'intégration des genres et le développement de programmes scolaires et de matériel sensibles au genre doivent en outre faire l'objet d'une attention toute particulière;
- les gouvernements collectent des données relatives à l'exclusion dans l'enseignement, en vue d'identifier les groupes les plus vulnérables dans leur contexte national et d'instaurer des mesures et des politiques adaptées à ces groupes; et
- les établissements scolaires soient davantage accessibles aux personnes handicapées.



Cible 4.6

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Ce que nous proposons :

Tout être humain, quel que soit son âge, a droit à l'éducation. Pourtant, ce domaine de la politique de l'éducation et du financement a largement été négligé entre 2000 et 2015. Le nombre d'adultes analphabètes, dont la majorité sont des femmes, demeure à un niveau élevé et inacceptable.

L'IE appelle à :

- l'investissement dans des programmes de qualité de développement des compétences en calcul et en lecture des jeunes et des adultes. Ces programmes seront mis en place par des enseignant(e)s et des membres du personnel de l'éducation qualifié(e)s et soutenu(e)s;
- un engagement ferme tout particulièrement pour atteindre les femmes, les populations rurales et les groupes marginalisés; et
- la garantie de la pertinence et de l'étendue des programmes de développement des compétences en calcul et en lecture, et la mise en avant des liens avec le développement des compétences.



Cible 4.7

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

Ce que nous proposons :

L'éducation aux droits humains, à l'égalité des genres, à la citoyenneté mondiale et au développement durable réside au cœur d'une éducation de qualité, et doit être intégrée aux politiques et programmes en matière d'éducation, ainsi qu'aux programmes scolaires.

Ces domaines d'action doivent faire partie intégrante de la formation des enseignant(e)s. Les enseignant(e)s qui se trouvent déjà sur le marché de l'emploi doivent en outre recevoir une formation en cours de service gratuite et de qualité. Cette recommandation s'avère d'autant plus importante qu'il ne s'agit pas seulement de domaines d'acquisition des connaissances, mais aussi de valeurs que la communauté scolaire doit perpétuer et mettre en pratique.

L'IE appelle à ce que :

- l'éducation aux droits humains, à la citoyenneté mondiale et au développement durable soit intégrée dans les écoles, mais aussi aux programmes scolaires, à la formation des enseignant(e)s et au matériel d'enseignement et d'apprentissage;
- les enseignant(e)s puissent préparer et donner des cours de qualité en toute liberté, sans que la pression des résultats aux tests ne leur impose de limites; et
- tout(e) apprenant(e) ait accès à ce type d'éducation, et ce, dès le primaire.



Cible 4.a

Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace



Ce que nous proposons :

Pour l'IE et ses affiliés, un environnement d'apprentissage approprié, sûr et inclusif s'avère fondamental pour œuvrer en faveur d'une éducation de qualité pour tou(te)s.

En construisant de nouvelles écoles et en modernisant les établissements scolaires existants, les gouvernements peuvent mettre un terme aux salles de classe surchargées, qui empêchent actuellement les enseignant(e)s d'enseigner et les étudiant(e)s d'apprendre de façon optimale.

La violence fondée sur le genre au sein même des établissements scolaires, comme aux alentours de ces derniers, représente l'un des principaux obstacles à l'éducation des filles. Les établissements scolaires doivent jouer un rôle clé pour lutter contre cette violence, en mettant en place des politiques et des réglementations efficaces, des mécanismes de rapport et de réponse, de même que des approches d'enseignement et d'apprentissage visant à réduire les inégalités entre les genres.

L'IE appelle à ce que :

- les gouvernements engagent un processus d'accord sur les définitions, politiques et directives à l'échelle nationale, au regard des enfants, du handicap et des environnements d'apprentissage sensibles au genre, et s'accordent sur les stratégies à adopter pour les mettre en œuvre;
- les gouvernements prennent des mesures concrètes pour garantir le respect des mêmes normes dans tous les établissements scolaires du pays, et ce, tant dans les zones rurales qu'urbaines; et
- des actions visant à éradiquer la violence fondée sur le genre en milieu scolaire permettent aux victimes de signaler ces actes efficacement et en toute sécurité. Ces mesures doivent également garantir la présence d'enseignant(e)s et de membres du personnel de soutien qualifié(e)s, qui sont capables d'œuvrer en faveur de la prévention et de réagir de façon adéquate en cas de violence. En outre, une législation et une réglementation efficaces, de même qu'une coordination intersectorielle et une collaboration avec des partenaires clés, doivent être mises en place.



Cible 4.b

D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en

Ce que nous proposons :

A elle seule, cette cible ne peut garantir l'accès à l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'enseignement et à la formation professionnels. En effet, les bourses scolaires ne permettent pas d'instaurer des systèmes nationaux d'enseignement supérieur ou de les renforcer. La cible en elle-même ne promeut pas l'équité; l'inégalité des chances risque dès lors de se perpétuer.

L'objectif d'une éducation de qualité pour tou(te)s ne peut être atteint que si des cibles solides en matière de financement de l'éducation viennent le soutenir et imposent des références minimales en matière de financement pour les gouvernements et les bailleurs de fonds.

L'IE appelle à ce que :

- les gouvernements allouent au moins 6 % de leur PIB et 20 % de leurs dépenses nationales à l'éducation. Des investissements ciblés doivent permettre d'instaurer des systèmes nationaux d'enseignement supérieur et de les renforcer;
- des politiques soient mises en place pour veiller à ce que les procédures d'obtention des bourses d'études soient équitables, inclusives, et soutiennent réellement les étudiant(e)s issu(e)s des milieux défavorisés; et
- des politiques soient mises en œuvre pour empêcher la fuite des cerveaux, par exemple en développant une coopération entre les pays d'origine et d'accueil, en vue de garantir la reconnaissance et la validation des qualifications acquises à l'étranger.



Cible 4.c

D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement



Ce que nous proposons :

L'IE salue cette cible dédiée aux enseignant(e)s, qui reconnaît le besoin urgent de pouvoir compter sur davantage d'enseignant(e)s qualifié(e)s, ainsi que leur rôle pour réaliser une éducation de qualité pour tou(te)s. Cependant, les ambitions de cette cible doivent être revues à la hausse: les gouvernements doivent permettre à tou(te)s les apprenant(e)s d'avoir le droit à des enseignant(e)s qualifié(e)s et formé(e)s.

Malgré l'importance que revêt la coopération internationale, elle ne peut toutefois se substituer aux politiques et pratiques nationales dédiées à la profession enseignante. En collaborant avec des représentant(e)s des enseignant(e)s et des membres du personnel de soutien à l'éducation, les gouvernements doivent élaborer des plans nationaux en matière de recrutement et de rétention des enseignant(e)s qualifié(e)s, et visant également à améliorer le statut et les conditions de travail de la profession.

L'IE appelle à ce que :

- les gouvernements garantissent l'accès des enseignant(e)s à une formation de qualité (initiale ou en cours de service), leur permettant de recevoir une formation professionnelle et d'être hautement qualifié(e)s;
- les gouvernements assurent un développement professionnel continu et offrent leur soutien aux enseignant(e)s et au personnel de soutien à l'éducation;
- les gouvernements investissent pour rendre la profession enseignante plus attrayante, en garantissant des salaires et des conditions de travail décentes, une formation de qualité, les ressources et le soutien nécessaires, un développement professionnel continu, ainsi que le respect des droits sur le lieu de travail; et
- les gouvernements instaurent ou renforcent des mécanismes visant à favoriser le dialogue social avec les organisations d'enseignants.



Evaluation

25 années d'Education pour Tous:

Si des progrès notables ont été accomplis, les Objectifs de l'EPT, définis à Jomtien en 1990 et réaffirmés en 2000 à Dakar, n'ont toutefois pas été réalisés à l'échelle mondiale. En effet, 25 ans plus tard, des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes n'ont toujours pas droit à une éducation de qualité. A l'instar des enseignant(e)s qui organisent chaque jour dans leur classe des évaluations formatives visant à améliorer l'apprentissage, l'Internationale de l'Education a fondé son évaluation des objectifs de l'EPT sur les réalités et les perceptions des acteurs sur le terrain. Dans le cadre de différentes consultations régionales et d'une enquête menée à l'échelle mondiale, pas moins de 13.500 enseignant(e)s et membres du personnel de soutien de l'éducation, provenant de 129 pays, ont été invité(e)s à exprimer leur opinion et leurs recommandations pour l'avenir.

1. Connaître son système et son contexte

Ce n'est qu'en connaissant véritablement nos systèmes éducatifs que nous pourrions atteindre chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, et améliorer ainsi la qualité de l'éducation. Un système éducatif de qualité connaît les personnes qui contribuent à son fonctionnement et celles qui en bénéficient, de sorte à pouvoir identifier les causes des politiques qui se sont soldées par un échec et de savoir comment les renforcer. Le simple fait d'évaluer et de classer les établissements en fonction de leurs performances ne suffit pas à améliorer la qualité de l'éducation.

Les gouvernements doivent éviter de simplement reproduire les politiques qui se seraient révélées fructueuses dans d'autres pays, et s'assurer que la collaboration avec les bailleurs de fonds, les organismes multilatéraux et le secteur privé respecte la vision nationale de l'éducation, partagée par les étudiant(e)s, les parents, les enseignant(e)s et le gouvernement.

2. Investir davantage et de façon équitable

De trop nombreux gouvernements ne sont pas parvenus à mobiliser des ressources financières suffisantes en faveur de l'éducation. Très souvent, les politiques visant la rentabilité à tout prix ont non seulement entraîné un recrutement massif de travailleurs/euses de l'éducation sous-payé(e)s, pas suffisamment formé(e)s et travaillant sous contrats à court terme, mais aussi des salles de classe surchargées, ainsi que des infrastructures et du matériel d'apprentissage insuffisants. Les gouvernements doivent veiller à ce que les dépenses en matière d'éducation soient équitables et ciblent les groupes les plus vulnérables et marginalisés.

Les gouvernements doivent en outre fixer des seuils de financement minimums permettant de déployer les ressources nécessaires afin de garantir une éducation de qualité pour tou(te)s. Lorsque les gouvernements manquent réellement de moyens financiers pour assurer une éducation de qualité, la communauté internationale doit alors intervenir.



Notes

Cependant, à long terme, les systèmes d'enseignement publics doivent s'avérer solides et durables.

3. S'engager dans un véritable dialogue

Governments failed to deliver
Les gouvernements n'ont pas tenu leur promesse de mettre en place des mécanismes en faveur d'un dialogue au regard de la planification, de la mise en œuvre, du contrôle et de l'évaluation des politiques d'éducation. Pour parvenir à une amélioration durable et à long terme des systèmes éducatifs, ces politiques doivent être adaptées au contexte et développées en collaboration avec les travailleurs/euses de l'éducation. L'expérience et la réalité des salles de classe doivent résider au cœur de ce dialogue.

La réalisation d'une éducation de qualité pour tou(te)s requiert la participation de chaque partie prenante, au travers d'un dialogue efficace et institutionnalisé. Une meilleure éducation bénéficiera à tous, mais ne deviendra jamais réalité sans volonté politique.





Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

Education International
5 Bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél. +32-2 224 06 11
headoffice@ei-ie.org
www.ei-ie.org
[#unite4ed](https://twitter.com/unite4ed)